



COMMUNE DE VOLMERANGE-les-MINES
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 8 FEVRIER 2017

Date de la convocation : 26/01/2017	Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en fonction : 19	Nombre de conseillers présents : 18

PRESENTS :

LORENTZ Maurice, RECH Serge, CARDET Valérie, THILE Gilbert, VOINCON Karine, PIVETTA Giani, BERTOLOTTI-CAVALLINI Emeline, COLLET Anne, FAPPANI Roger, FERRARESE Marc, GALLINA Gabrielle, KOELICH Marie, LALMAND Laurence, SIEDLEWSKI Marc, SZUREK Michel, THIL Cathy, TRONET Vincent, VACCARO Jean-Marc.

ABSENTS EXCUSES : CONGIU-SIMONCELLI Elisabeth.

01-2017. OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 15 décembre 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 15 décembre 2016.

02-2017. OBJET : Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

La loi ALUR donne désormais aux EPCI la compétence en matière de PLU. Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité.

Il en résulte que le transfert aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017 sauf cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière de PLU, qui est une de ses compétences principales, qui lui permet de maîtriser son cadre de vie et l'aménagement de son territoire, notamment son développement au niveau de l'habitat, des commerces, des activités.

Vu la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite « ALUR », du 24 mars 2014, notamment l'article 136.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,
- de demander au Conseil de Communauté de prendre acte de cette décision d'opposition.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

S'oppose au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,
Demande au Conseil de Communauté de prendre acte de cette décision d'opposition.

03-2017. OBJET : Vente d'une parcelle rue d'Ottange

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. Philippe Schweitzer souhaite acquérir la parcelle section 2 n°103/18, d'une surface de 0,02 ares, appartenant à la Commune et qui est voisine de sa propriété rue d'Ottange. Cela lui permettra de déplacer son mur de clôture afin de faciliter les entrées et les sorties des véhicules de sa propriété.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Donne son accord pour la cession à M. Philippe Schweitzer, demeurant 7, rue d'Ottange à Volmerange-Les-Mines, de la parcelle section 2 n°103/18 pour un montant de 100 €, cession qui fera l'objet d'un acte administratif. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
Autorise Monsieur le 1^{er} Adjoint à représenter la Commune pour signer l'acte administratif.

04-2017. OBJET : Convention d'honoraires avec le cabinet d'avocats SELARL AXIO

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune souhaite signer une convention d'honoraires avec le cabinet d'avocats SELARL AXIO de Thionville, représenté par Me Christelle Merll. Me Merll, spécialisée en droit de l'urbanisme et qui travaille déjà avec d'autres communes interviendra auprès de la Commune dans le cadre d'une mission de conseil et d'assistance. La convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par expresse reconduction pour une durée d'un an. Le montant des honoraires est fixé à la somme de 350 € HT par mois, correspondant à 2h30 de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Approuve la convention d'honoraires ci-joint avec la SELARL AXIO 6, avenue Albert 1^{er} 57100 THIONVILLE
Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention d'honoraires.

05-2017. OBJET : Demande de subvention au titre de la DETR 2017 – Aménagement de toilettes pour les personnes à mobilité réduite à la salle des fêtes

Monsieur l'Adjoint au Maire chargé des Travaux expose aux conseillers le projet de travaux pour l'aménagement de toilettes pour les personnes à mobilité réduite à la salle des fêtes, pour lequel une subvention peut être demandée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017.

Des toilettes pour les personnes à mobilité réduite vont être créées à l'emplacement actuel du bar, qui sera déplacé de quelques mètres. Un local de rangement sera également aménagé. Ce projet nécessite la création de nouveaux murs, des travaux de plomberie et l'installation de nouveaux sanitaires, des travaux de carrelage et de menuiserie.

Le coût de ces travaux est 6 743 € HT (8 091,60 € TTC). Le plan de financement est le suivant :

DETR	50 %	3 371,50 € HT
Fonds propres	50 %	3 371,50 € HT
Montant Total du projet	100%	6 743,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 abstention (M. Vaccaro) et 17 voix pour,
Donne son accord pour les travaux d'aménagement de toilettes pour les personnes à mobilité réduite à la salle des fêtes
Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les travaux ci-dessus

06-2017. OBJET : Subvention à l'école élémentaire

L'Adjoint chargé de la Culture et des Ecoles expose à l'assemblée la demande de subvention de l'école élémentaire pour un montant de 2 320 €. Elle concerne une classe cirque pour les CM1 et les CM2 (58 élèves) qui se déroulera à Vigy du 3 au 7 avril 2017,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Donne son accord à l'attribution d'une subvention de 2 320 € à l'école élémentaire pour une classe cirque.
La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget de la Commune.

07-2017. OBJET : Convention avec Fini les Guêpes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune souhaite signer une convention avec l'entreprise Fini les Guêpes pour la destruction d'hyménoptères (guêpes,...). La Commune prendra en charge 50% du montant de la prestation de l'entreprise lorsque celle-ci interviendra sur la Commune de Volmerange. La convention est valable pour 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Approuve la convention ci-joint avec l'entreprise Fini les Guêpes, située 22 rue du Château d'Eau à 54260 Revemont
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention

08-2017. OBJET : Création d'un comité consultatif pour la célébration du 100^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un comité consultatif pour la célébration du 100^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918, afin de préparer l'organisation de cette commémoration.

Le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Le Conseil Municipal en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le Maire.

Le comité consultatif pour la célébration du 100^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918 sera constitué de 10 membres maximum, dont des conseillers municipaux et des habitants de la Commune qui seraient intéressés par le sujet.

Il sera présidé par Maurice LORENTZ. Mme Cardet, M.M. Rech et Thile en feront partie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide :

1. D'instituer un comité consultatif pour la célébration du 100^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918
2. De fixer sa composition à 10 membres maximum
3. De préciser que ce comité consultatif pourra être consulté, à l'initiative du Maire, sur tout projet communal intéressant la célébration du 100^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918

09-2017. OBJET : Rapport annuel d'activités 2015 du SMITU Thionville Fensch

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que le SMITU Thionville Fensch a transmis à la Commune son rapport d'activités pour 2015 qui doit être communiqué au Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Prend acte du rapport annuel d'activités du SMITU Thionville Fensch pour 2015 ci-joint.

10-2017. OBJET : Informations

- Une 1^{ère} réunion concernant les travaux de réfection de l'avenue de la Liberté aura lieu le 9 février avec les services de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.
- Les festivités du 14 Juillet auront lieu le vendredi 14 Juillet au soir.
- Séance de prévention à destination des adultes organisée par la gendarmerie le 17 février 2017 à 20h à la salle des fêtes sur le risque de la consommation de drogues et la prévention des cambriolages.
- Elections présidentielles les 23 avril et 7 mai 2017 et élections législatives les 11 et 18 juin 2017. Pour les élections présidentielles, les bureaux de vote fermeront à 19h.

Projet de réfection des marches de l'autel à l'église par le Conseil de Fabrique

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux le projet du Conseil de Fabrique concernant la réfection des marches menant à l'autel de l'église. Celles-ci sont abîmées, descellées par endroit et présentent un problème de sécurité. Les travaux de rénovation, d'un montant de 17 880 € TTC seront financés par le Conseil Fabrique.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Approuve le projet de réfection des marches de l'autel de l'église par le Conseil de Fabrique.

La séance est levée à 21h05.

LORENTZ Maurice

RECH Serge

CARDET Valérie

THILE Gilbert

VOINÇON Karine

PIVETTA Giani

BERTOLOTTI CAVALLINI Emeline

COLLET Anne

CONGIU-SIMONCELLI Elisabeth

FAPPANI Roger

Absente excusée

FERRARESE Marc

GALLINA Gabrielle

KOELICH Marie

LALMAND Laurence

SIEDLEWSKI Marc

SZUREK Michel

THIL Cathy

TRONET Vincent

VACCARO Jean-Marc